



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	15 Septembre 2020
~~~~~	
Date d'affichage	15 Septembre 2020
~~~~~	
Nombre de conseillers	
~~~~~	
En exercice	29
Présents	28
Votants	29

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2020 A 20 H 00**

**La séance est présidée**  
**par Madame Sylvie BUTIN, Maire.**

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Mesdames BUTIN – LAINÉ - LANGE - BIEN – MATHIEU – DUBOIS – LAQUIEZE -  
ABITBOL - PIRSON – LEGER – CHARPENTIER – BECRET - GOUVENAUX - PEREZ  
Messieurs GAINETTE - GAUMONT - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT – PIGNY –  
HATAT – DOMANGE - CHERRONNET – LOMBARD - DECLUY – LEGER – KISKELL -  
KAPPE SOPIO

**POUVOIR :**

Madame Marie-Geneviève VIRASSAMY PADEYEN à Madame Rose-Marie LAINÉ

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Valérie ABITBOL a été désignée secrétaire de séance.



Le procès-verbal de la séance du 24 Juin 2020 a été approuvé à l'unanimité

**N° 20.1911 – OBJET : RAPPORT 2020 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION  
DES CHARGES TRANSFERÉES « C.L.E.C.T. »  
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2020**

**N° 20.1911 – OBJET : RAPPORT 2020 DE LA COMMISSION LOCALE D’EVALUATION  
DES CHARGES TRANSFEREES « C.L.E.C.T. »  
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2020**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 1er septembre dernier pour arrêter les montants définitifs des attributions de compensation pour l'année 2020.

Son rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 46 communes membres. Conformément au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux dans un délai de trois mois à compter de sa transmission.

En ce qui concerne la commune de Saint-Memmie, le montant des attributions de compensation définitives 2020 à reverser à l'Agglo est arrêté à 142 099 €.

- Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,
- Vu le rapport de la CLECT en date du 1er Septembre 2020,
- Vu l'avis favorable de la Commission « Finances » réunie le 14 Septembre 2020,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

⇒ **ADOpte** le rapport de la C.L.E.C.T. 2020 qui arrête le montant définitif des attributions de compensation 2020 à reverser à l'Agglo par la commune de Saint-Memmie à 142 099 €.

⇒ **DIT** que cette décision sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

Pour	29
Abstention	0
Contre	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie le **24 Septembre 2020**.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN